

Projet éolien des Champarts

Bulletin d'information - Octobre 2019

Les Champarts - Oct. 2019 - Fumey

ABO
WIND

Ce deuxième bulletin d'information fait suite à celui distribué en mars 2019 à l'ensemble des habitants des communes d'Aschères-le-Marché, de Neuville-aux-Bois et de Crottes-en-Pithiverais, au moment du montage du mât de mesure qui est toujours en place. Comme évoqué dans le 1er bulletin, le projet des Champarts se trouve dans la continuité de celui des Breuils sur la commune d'Aschères-le-Marché.

Depuis mars, les études de faisabilité (paysagère, acoustique et écologiques) ont été réalisées. Elles ont permis d'aboutir à la définition du projet qui sera déposé en Préfecture du Loiret dans les prochaines semaines.

L'objectif de ce bulletin est de vous présenter les principales conclusions relatives aux études menées ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes du projet. Une page internet dédiée au projet est également en ligne et apporte des compléments à ce bulletin d'information :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/champarts.html>

Permanence publique :



Une permanence publique d'information sera organisée prochainement afin de répondre à vos interrogations sur le projet, de vous apporter des précisions et de recueillir vos remarques. Nous vous en informerons en temps opportun.

Quelques chiffres sur le projet



4 éoliennes



3.675 MW
puissance unitaire pour E1 et E2
et **3.9 MW** pour E3 et E4



15.15 MW
puissance totale du parc



44 935 MWh
production annuelle attendue

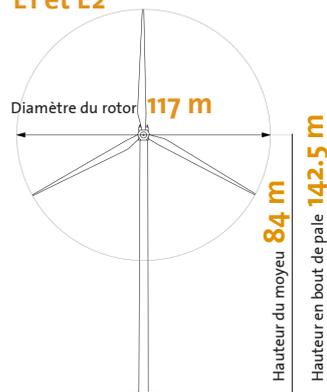


9 450 foyers
équivalent en consommation électrique
(chauffage et eau chaude inclus)

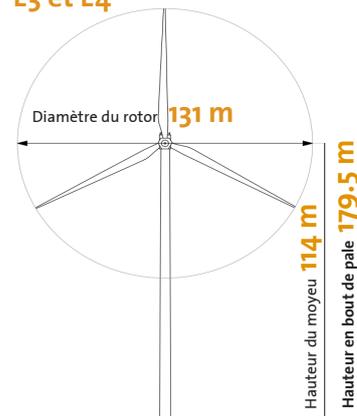


13 120 tonnes
de CO₂ par an environ pour l'ensemble du parc éolien
(Source : MIES)

E1 et E2



E3 et E4



Résultats des études de faisabilité

Les résultats des études menées dans le cadre du projet des Champarts ont permis de renforcer la connaissance du site. L'ensemble des enjeux identifiés ont amené à adapter la conception technique du projet sur la base du principe : éviter, réduire voire compenser les impacts potentiels.

Biodiversité et milieux naturels

Avifaune

L'aire d'étude immédiate est dominée par les cultures intensives peu favorables à l'avifaune nicheuse, en dehors de quelques espèces dépendantes de l'assolement (Alouette des champs par exemple) qui par définition varie d'une année à l'autre.

A contrario, les dépendances de l'autoroute A19 et les talus routiers constituent un espace semi-naturel dans un paysage agricole beauceron très homogène. Ces zones concentrent donc l'essentiel de la diversité d'oiseaux nicheurs. Les bassins de rétention attirent également des oiseaux d'eau, ce qui contribue à augmenter la diversité spécifique de la zone d'étude.

Une migration active diffuse et faible a été observée pour l'ensemble de l'avifaune en période de migration pré-nuptiale. Ces observations concernent peu d'espèces à enjeu.



Chardonneret élégant (source IEA, sur site)

Ainsi, l'enjeu avifaunistique est considéré comme faible à modéré sur la majorité du secteur d'étude pour l'ensemble des espèces. Le positionnement des éoliennes se situe dans des espaces dont l'enjeu maximum est faible pour les oiseaux et à plus de 250 m de tous boisements. Les mesures d'asservissement des éoliennes en période d'envol des jeunes (pour le Busard Saint-Martin notamment), d'adaptation du planning du chantier et de suivi du chantier par un écologue permettront de répondre aux enjeux faibles à modérés identifiés.

Chiroptères

13 espèces de chauves-souris ont été identifiées lors des écoutes effectuées. L'établissement de la synthèse de l'activité chiroptérologique à la suite des inventaires menés entre mars et juillet 2019 permet de distinguer trois éléments relatifs à la fonctionnalité chiroptérologique de l'aire d'étude immédiate et de ses abords :

- Des zones d'alimentation correspondant aux différentes zones bâties (bourg d'Aschères-le-Marché), aux zones boisées de la ZIP ainsi qu'au long des bassins autoroutier. Les possibilités d'alimentation sont faibles au niveau des cultures.
- Des axes de déplacement en provenance et à destination de ces zones bâties et boisées ; les chemins agricoles de la zone d'implantation potentielle sont également utilisés. Un axe d'importance pour le déplacement des chiroptères est identifié entre le bourg d'Aschères-le-Marché par le sentier Gaillard et/ou par la RD11 en direction de la ZIP. De plus, l'ouvrage supérieur de l'A19 situé au Sud-Ouest de la ZIP est utilisé par les chauves-souris comme axe de déplacement.
- La migration diffuse (non cartographiée) de la Noctule de Leisler, de la Pipistrelle de Nathusius et de la Sérotine commune au printemps au droit du mat de mesure.

La fonctionnalité chiroptérologique permettra de définir un plan de bridage adapté.



Mars 2018 à décembre 2018

Rencontre avec les propriétaires et exploitants concernés par la zone d'étude



Août-septembre-octobre 2018

Rencontre avec les élus des communes concernées



Hiver 2018

Démarrage des études (faune, flore, milieu naturel et paysage)



Mars 2019

Pose d'un mât de mesure de vent équipé d'un enregistreur chiroptères



Avril 2019

Démarrage de l'étude acoustique



septembre 2019

Finalisation des études, réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale



Automne 2019

Dépôt du dossier en Préfecture du Loiret



2020

- Enquête publique
- Autorisation préfectorale



2021

Construction du parc éolien



2022

Mise en service du parc éolien et exploitation

Flore

Les relevés de terrain ont été effectués les 20 mai et 16 juillet 2019. 8 types d'occupation du sol ont été répertoriés sur l'aire d'étude immédiate. Les grandes cultures et végétations associées représentent près de 95 % de la surface.

Les inventaires réalisés sur la zone d'étude immédiate ont permis de recenser 161 espèces végétales. La richesse spécifique sur la zone d'étude peut être qualifiée de faible étant donné la surface considérée. Elle est cependant liée à l'occupation du sol, composée en très grande majorité de grandes cultures pauvres en espèces spontanées, ainsi qu'à la présence de l'auto-route et de ses dépendances non prospectables. Par conséquent, les habitats rencontrés dans l'aire d'étude immédiate ne présentent pas d'enjeu écologique susceptibles de guider l'implantation du projet.

Paysage

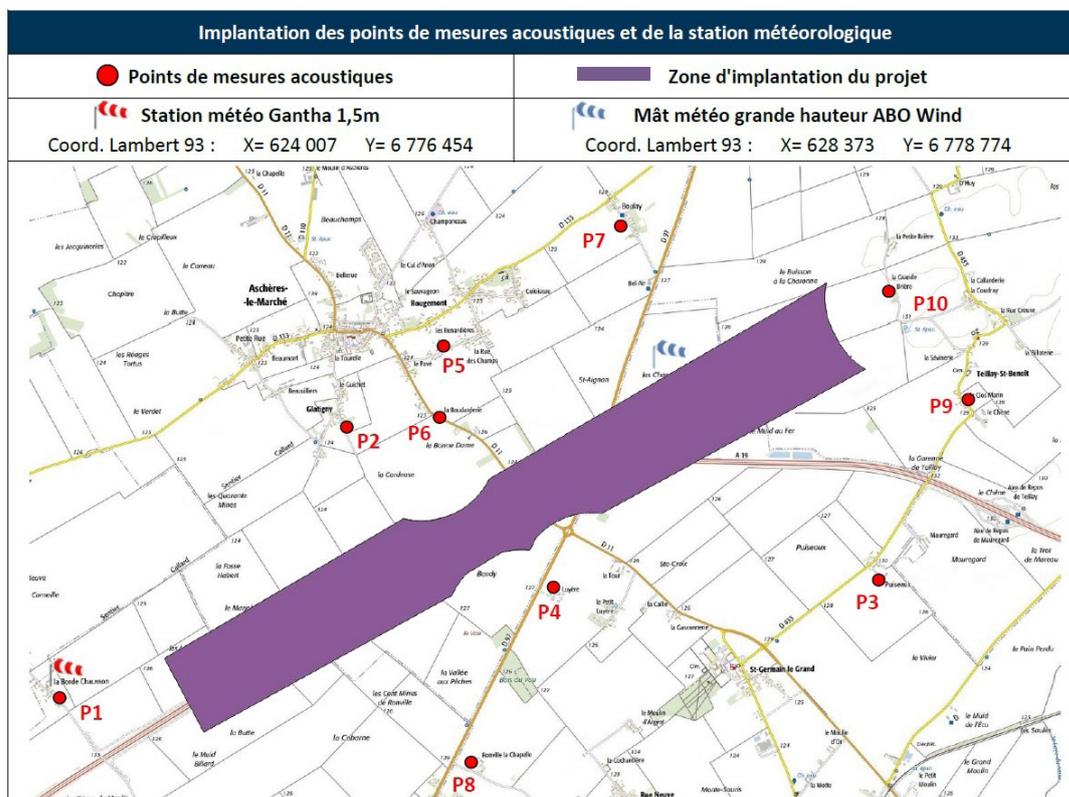
La grande ouverture des paysages de la Beauce permet une visibilité du projet à de grandes distances. Néanmoins, l'éloignement génère une perception faible, voire très faible. Ainsi, les impacts sur le paysage sont principalement compris entre modéré et faible. Le photomontage ci-dessus permet de distinguer en premier plan les éoliennes E3 et E4 puis E1 et E2 en arrière-plan. Plus au loin, on peut apercevoir le parc des Breuils.



Photomontage depuis la Grande Brière (Crottes-en-Pithiverais)

Acoustique

Afin de caractériser au mieux l'environnement acoustique du site, une campagne de mesures acoustiques a été menée du 25 avril au 10 mai 2019. Des sonomètres ont été installés au niveau des habitations les plus proches (points figurants sur la carte ci-dessous) et ont mesuré le niveau de bruit actuel pendant cette période. Les mesures réalisées ont permis de caractériser l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure.

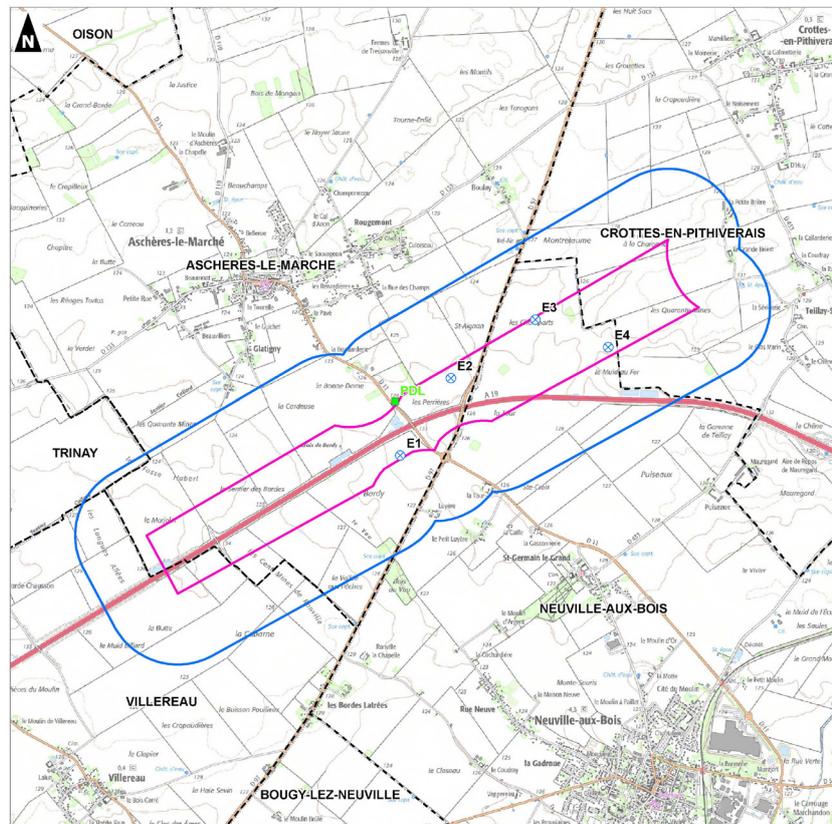


En fonction des mesures effectuées et afin de respecter la réglementation française*, le fonctionnement des éoliennes sera adapté (bridages) selon des conditions météorologiques particulières. Des études de contrôle seront réalisées pendant la phase d'exploitation afin de vérifier que le parc en fonctionnement est bien en conformité au niveau acoustique.

* La réglementation acoustique est encadrée par l'arrêté du 26 août 2011 « relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Elle repose en partie sur la notion d'émergence (différence de bruit sans et avec « les éoliennes en fonctionnement »). L'émergence admissible est de 3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en journée pour des niveaux de bruit ambiant supérieurs à 35 dB(A).

L'implantation et le modèle d'éolienne

L'implantation du parc éolien des Champarts répond à une logique foncière, mais également aux contraintes techniques liées au radar de la base d'Orléans-Bricy. Les résultats des études acoustique, paysagère et environnementales ont quant à elles permis d'affiner l'implantation et le type de machines.



ABO Wind en France



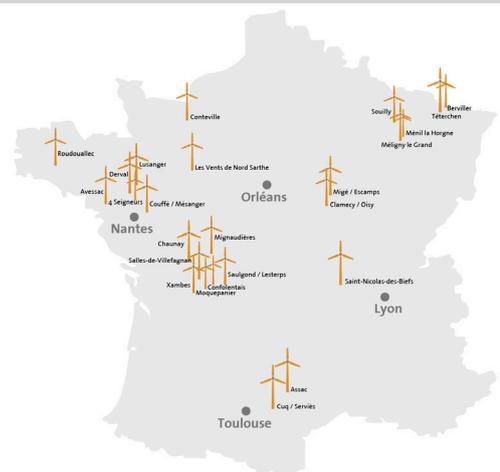
4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés



Contacts

Responsable du projet
Olivier Rousseau
Tél. : 02 38 52 26 75
olivier.rousseau@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

www.abo-wind.com/fr
@ABOWindFrance
ABO Wind SARL/France

ABO WIND
Tournés vers le futur